



## PRIX DE L'ÉPARGNE BENJAMIN DELESSERT

### Règlement

Les Caisses d'Épargne ont été l'œuvre de fondateurs dynamiques et tout particulièrement Benjamin Delessert, premier président fondateur de la Caisse d'Épargne de Paris, qui croyait sincèrement à la vertu de l'épargne et de l'investissement à tous les échelons de la société. Au moment où tant d'interrogations apparaissent sur le rôle des établissements bancaires, l'Association Benjamin Delessert, qui regroupe les Présidents et anciens Présidents de conseils d'orientation et de surveillance des Caisses d'Épargne avec le soutien de la Banque de France a décidé de créer un prix qui récompense annuellement un travail de recherche consacré à « l'épargne au service de l'homme et de l'économie ». Benjamin Delessert déclarait en 1818 : « Tachons de faire comprendre au peuple les bienfaits, on peut presque dire les miracles de l'économie », vaste et noble projet qui reste aujourd'hui pleinement d'actualité.

Dans le cadre des orientations définies dans ses statuts, l'Association a décidé, en partenariat avec la Banque de France, de lancer un « Prix de l'épargne Benjamin Delessert » dont **l'objectif est de stimuler et promouvoir la recherche sur tout sujet portant sur l'épargne au service de l'homme et de l'économie.**

Cette recherche sur l'épargne - en flux et en stocks - sera conçue de la façon la plus large possible. En amont, on s'intéressera bien sûr aux déterminants de la consommation et à ses relations avec le crédit. En aval, aux différentes affectations de l'épargne (immobilière, financière) et à la gestion des patrimoines. Les éclairages de ces comportements pourront être tour à tour, économiques et financiers, psycho-sociologiques ou historiques, théoriques ou empiriques. Les travaux effectués pourront concerner les pays avancés, mais aussi, les émergents et les pays en développement.

#### **LE PRIX**

Un prix de 4 000 € sera attribué au lauréat pour récompenser un travail de recherche approfondi de type thèse ou équivalent.

Un prix de 2 000 € sera attribué au lauréat pour un mémoire de recherche (master ou équivalent) ou publication originale (dans une revue avec comité de lecture).

Les concurrents seront évalués sur la structure et la présentation de leur mémoire de recherche, la finesse de leur analyse, la pertinence et l'originalité de leur recherche.

Les travaux seront examinés par un jury présidé par François Bourguignon.

#### **LE CALENDRIER 2013-2014**



Si vous souhaitez concourir pour le « Prix de l'épargne Benjamin Delessert », la date limite de remise des travaux est fixée au **31 mars 2014**.  
Après examen des travaux par le jury, le lauréat sera informé par courrier et recevra son prix à l'occasion d'une cérémonie prévue le 15 mai 2014.

## **REGLEMENT**

### **ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR**

L'Association Benjamin Delessert regroupe les Présidents et anciens Présidents des conseils d'orientations et de surveillance des Caisses d'Épargne françaises. Elle compte actuellement 35 membres émanant des 17 Caisses d'Épargne.

L'association a pour mission :

- de faciliter les relations d'amitié, les échanges de points de vue et d'expériences entre les Présidents et anciens Présidents de conseils d'orientation
- et de surveillance des Caisses d'Épargne,
- de contribuer aux réflexions communes sur les principes fondateurs et les objectifs des Caisses d'Épargne, autant en France qu'à l'étranger,
- plus généralement, de susciter les idées propres à favoriser le développement des Caisses d'Épargne et de Prévoyance et la prospérité de leurs sociétaires et de leurs clients.

Depuis l'édition 2012, le prix de l'épargne Benjamin Delessert est organisé en partenariat avec la Banque de France.

### **ARTICLE 2 : LES CONCURRENTS**

Le concours s'adresse aux jeunes docteurs qui viennent de soutenir leur thèse en économie, en gestion et plus généralement en sciences sociales dont le sujet relève de la problématique indiquée ci-dessous. Il s'adresse aussi aux étudiants et élèves des Grandes Ecoles ayant soutenu un mémoire de fin d'étude ou de master sur l'un de ces thèmes.

Ne peuvent pas participer :

- les professeurs d'université ;
- les membres du jury.

### **ARTICLE 3 : LES TRAVAUX DE RECHERCHE**

Les travaux de recherche sur l'épargne sont à entendre de la façon la plus large possible, et notamment en flux comme en stocks (patrimoine). En amont, on s'intéressera bien sûr aux déterminants de la consommation, à la gestion des chocs de revenus, au rôle du crédit, mais aussi aux comportements d'accumulation et de transmission patrimoniale. En aval, sont à



considérer les différentes affectations de l'épargne (immobilière, financière) et la gestion des patrimoines. Les éclairages de ces comportements pourront être tour à tour, économiques et financiers, psycho-sociologiques ou historiques, théoriques ou empiriques. Les travaux effectués pourront concerner les pays avancés, mais aussi, si possible, les émergents et les pays en développement.

Les critères d'appréciation pris en compte seront notamment les suivants :

- originalité du sujet,
- intérêt du sujet pour les professions financières,
- qualité de l'exposition du sujet,
- analyse de la littérature existante,
- démonstration convaincante,
- possibilité d'application pour le praticien,
- qualité de la conclusion et qualité de l'expression écrite.

Les rapports de stage, les analyses financières *stricto sensu* ou l'analyse de cas trop particuliers seront exclus de la compétition.

Les travaux ayant été soutenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ne sont pas habilités à concourir.

L'objet et la forme des mémoires sont libres. Ils seront rédigés en langue française ou anglaise. Lorsque les travaux de recherches ont été réalisés en anglais, une synthèse d'au moins 12 000 signes en langue française est à annexer au dossier.

#### ARTICLE 4 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- une présentation de 12 000 signes (ces résumés pourront par la suite être publiés via un canal de communication du réseau Caisse d'Épargne) ;
- l'intégralité du travail de recherche en version Word ou PDF (en version électronique) ;
- la fiche d'inscription ;
- un curriculum vitae ;
- il serait apprécié que le dossier puisse être accompagné d'un texte de présentation du mémoire par le directeur de recherche, d'une lettre d'introduction de celui-ci ou bien encore du rapport de soutenance de thèse. (Le directeur de recherche sera associé à la remise du prix et à sa médiatisation).

#### ARTICLE 5 : LE JURY

Le jury est composé de huit membres : deux professeurs d'université, deux représentants des Caisses d'Épargne, deux représentants de la Banque de France et au moins deux représentants de l'association Benjamin Delessert ou désignés par elle.

A ce jour, sont membres du jury :

- Professeur :



- François Bourguignon, Président du jury, professeur de l'école d'économie de Paris et membre du Haut Conseil des finances publiques.
- André Babeau, professeur émérite des universités
- Banque de France :
  - Christian Pfister, Directeur général adjoint de notre DG statistique.
  - Frédérique Savignac, Adjointe au chef de Service des Analyses Microéconomiques (et économiste-chercheur).
- Caisses d'Épargne :
  - Jean Levallois, premier vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Normandie
  - Philippe Sueur, vice-président de la Caisse d'Épargne Ile-de-France
- BPCE :
  - Yves Messarovitch, directeur de la communication - Groupe BPCE
  - Alain Tourdjman, directeur des études économiques et de la prospective - Groupe BPCE

A la majorité, le jury définira sa grille de notation et sélectionnera le lauréat. Chaque membre du jury aura une voix. En cas de partage des voix, celle du président du jury sera déterminante.

Il n'y aura pas d'ex aequo. Si aucun des manuscrits soumis n'est satisfaisant, le jury peut décider de ne pas accorder le prix.

Tous les membres du jury sont soumis à la confidentialité du processus de délibération et du vote.

Le résultat du concours pourra être communiqué aux Caisses d'Épargne et à leurs sociétaires ainsi qu'au réseau de la Banque de France, via divers canaux de communication.

#### ARTICLE 6 : LE PRIX

##### 6-1 : Prix

Il sera attribué un prix de 4 000 euros pour récompenser un travail de thèse sur le thème de l'épargne.

Les travaux de recherche des lauréats pourront éventuellement, en fonction de la pertinence du sujet récompensé, faire l'objet d'une publication, à l'interne comme à l'externe, en accord avec le chercheur-lauréat.

##### 6-2 : Prix spécial

Un prix spécial de 2 000 euros récompensera un mémoire de recherche ou une publication originale sur le thème de l'épargne.

#### ARTICLE 7

En posant leur candidature, les candidats acceptent les termes et les conditions générales formulées dans le présent règlement.

Ceux qui ne respecteront pas le présent règlement seront disqualifiés.